

PRESENTATION DU METIER

La formation SST est une formation permettant à tout salarié de devenir sauveteur secouriste du travail. Le rôle du SST est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident de travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise. Pour cela, il suit une formation initiale de 14 heures et un maintien et actualisation des compétences (MAC), ou recyclage, à réaliser tous les deux ans. Chaque année, ce sont plus d'un million de salariés qui sont formés ou recyclés en tant que SST.

PUBLIC VISE

TOUT PUBLIC

PRE-REQUIS

Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée.
Les titulaires d'un certificat APS (acteur prévention secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST. Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir et actualiser leurs compétences qu'en sauvetage secourisme du travail.

OBJECTIF DE FORMATION

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- * D'intervenir efficacement face à une situation d'accident ou d'évènements, en portant secours à la (aux) victime(s) ;
- * De contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

SECTEURS D'ACTIVITES ET TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU SST

Les différents secteurs d'activités en lien avec la certification SST :

Structures : Aéroport - Association - Entreprise - Service d'incendie et de secours - Société d'exploitation des remontées mécaniques

Les types d'emplois en lien avec la certification :

Agent sécurité entreprise
Animateur sécurité entreprise
Agent de sécurité privée
Responsable sécurité entreprise
Tout salarié dans l'entreprise

NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITÉ

Références juridiques des réglementations d'activité :

Le Code du travail impose à l'employeur de mettre en place une organisation des secours, en liaison avec le médecin du travail. La formation spécifique de salariés aux gestes d'urgence peut permettre, dans ce cadre, d'organiser un dispositif d'alerte et d'assurer les premiers secours, avant la prise en charge de la victime par les services de secours extérieurs professionnels et médicalisés.

L'article R.4224-15 du Code du travail impose, en outre, la formation de secouristes dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et dans chaque chantier employant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux.

En outre, l'article R.4224-16 du code du travail stipule qu'en l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.

Enfin, l'article L. 4141-2 du Code du travail fait obligation à tout chef d'établissement d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité au bénéfice notamment des travailleurs qu'il embauche ou qui changent de poste de travail. Cette formation doit instruire le salarié sur la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident ou d'une intoxication sur les lieux de travail (articles R. 4141-3 et R. 4141-17). Elle lui enseignera que faire en cas d'accident et qui alerter.

Domaine d'activité :

- Banque
- Bâtiment et Travaux Publics -BTP-
- Bâtiment industriel
- Bâtiment tertiaire
- Commerce/grande distribution
- Défense nationale
- Évènementiel
- Immobilier
- Patrimoine culturel et historique
- Recherche et développement
- Résidentiel
- Spectacle
- Sport et loisirs
- Transport/logistique
- Transport (aérien, ferroviaire, maritime, ...)

FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT/FORMACODE

Formacode(s) :

- 42829 : sauvetage secourisme travail
- 42817 : réglementation santé sécurité travail
- 42819 : accident travail maladie professionnelle

Code(s) NSF : 344r : Mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

1ERE DEMI-JOURNEE

- ☐ Présentation de la formation et de son organisation
- ☐ Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours
- ☐ Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail

2EME DEMI-JOURNEE

- ☐ Actualisation des compétences du Sauveteur
- ☐ Secouriste du Travail - Épreuves certificatives
- ☐ Bilan de la formation

MODALITES D'ORGANISATION

Durée totale minimum :

7 heures en présentiel

Effectif minimum et maximum :

De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

Modalités d'intersession :

Sans objet

Méthodes pédagogiques :

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

Moyens pédagogiques :

Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

- * Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :
- * Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- * Les logiciels appropriés
- * La connexion Internet et à notre serveur
- * Les supports papiers
- * Ecrans interactifs

Outil(s) pédagogique(s)	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Plan d'intervention SST + pictogrammes ☐ Plan d'actions prévention + pictogrammes ☐ L'aide-mémoire « Sauveteur secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085)
Matériel de simulation et d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ☐ 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires ☐ 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) : <ul style="list-style-type: none"> ☐ Mannequin RCP adulte ☐ Mannequin RCP enfant ☐ Mannequin RCP nourrisson • Divers matériels pour la réalisation des simulations • Matériel d'entretien des mannequins et consommables

Moyens techniques :

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet
Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris.

Qualification des formateurs :

Les formateurs ou formateurs de formateurs sont titulaires du certificat de « Formateur SST » ou du certificat « Formateur de formateurs SST » en cours de validité, délivré par l'INRS.

EVALUATION FORMATIVES

Les apprenants seront assujettis aux évaluations formatives pendant toute la durée de la formation par le formateur conformément au guide technique INRS et au document de référence INRS.

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification de l'INRS.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité conformément aux grilles de certification INRS peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

Le certificat SST (modèle national) est délivré obligatoirement par l'intermédiaire de l'entité habilité.

NB :

Le cas échéant, durée de validité en années : 2 ans

Si durée limitée, modalités de renouvellement :

La prolongation ou renouvellement de la certification SST est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer dans son entreprise en tant que SST.

Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Possibilité de validation partielle : Non

LE COUT DE LA FORMATION

Nous contacter : Téléphone +33 07 61 73 20 10
+33 01 46 31 46 02

Email : contact@ifps-formation.fr

LIEU DE FORMATION

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France

ACCES

Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390

ACCESSIBILITE



- * Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- * Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- * Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

Référent handicap : Monsieur AZIE EUSTACHE

Téléphone

+33 07 61 73 20 10
+33 01 46 31 46 02



Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr
345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 838 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018